



MONTPELLIER, LE.....

A MME/M.

Cher-e camarade,

Tu es invité-e à participer à la prochaine réunion de l'organisme directeur du syndicat SUD éducation Languedoc-Roussillon dont tu es membre et désigné-e représentant-e, aux dates et horaires suivants :

.....
En application de l'article n°13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, tu peux bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence.

En application de la circulaire n°SE1 2014-2 du 3 juillet 2014 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique de l'Etat, la demande doit être faite auprès de l'administration, au moins 3 jours à l'avance, accompagnée de la présente convocation.

Syndicalement,

Emmanuel PEROY,
secrétaire académique